

RCS : RENNES
Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 01295
Numéro SIREN : 505 293 258
Nom ou dénomination : 16 PSTA COMPTOIR

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2024 sous le numéro de dépôt 5791

2033A - Bilan simplifié

05791

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EURL 16 PSTA COMPTOIR		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		16 PLACE SAINT ANNE 35000 RENNES				
Numéro SIRET*		5 0 5 2 9 3 2 5 8 0 0 0 1 6				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/08/2023		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial* Autres*	010	262 390	012	262 390
			014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	201 508	030	134 036
	Immobilisations financières* (1)		040	6 600	042	6 600
	Total I (5)		044	470 498	048	134 036
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060	7 889	062	7 889
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	238	066	238
		Créances (2) Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070	
			072	332 894	074	332 894
		Valuers mobilières de placement	080		082	
		Disponibilités	084	22 480	086	22 480
		Charges constatées d'avance *	092	2 335	094	2 335
Total II		096	365 838	098	365 838	
Total général (I + II)			110	836 336	112	702 300
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 500
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			150
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			80 537
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136			202 009
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142			284 197
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			133 795
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			69 104
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N		169			215 203
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176			418 102	
Total général (I + II + III)			180			702 300
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	93 996
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	3 175
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	330 287	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



04 AVR. 2024
TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

2033B - Compte de résultat simplifié de l'exercice (en liste)

2 COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise EURL 16 PSTA COMPTOIR		Néant <input type="checkbox"/> *	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31/08/2023	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209	210	982 925
	Production vendue	biens	215	214	
		services*	217	218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires)			222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	666
	Autres produits			230	730
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	984 322
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234	210 773
	Variation de stocks (marchandises)*			236	3 721
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	240
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*			240	
	Autres charges externes* (dont crédit bail : 10 035 - mobilier :)			242	268 000
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243	3 672	244	23 130
	Rémunérations du personnel*			250	163 322
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	28 109
	Dotations aux amortissements*			254	24 649
	Dotations aux provisions			256	
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger ; dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259		262	2 505	
Total des charges d'exploitation (II)				264	724 453
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	259 869
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	15 875
	Produits exceptionnels (IV)			290	439
	Charges financières (V)			294	2 219
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300	8 664
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	63 289	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	202 009
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	202 009
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles*			322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033 not)			324	63 589
	Divers* dont intérêts excédentaires des optés-cis d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC 248		330	6 058
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensés de réintégration (art. 39 sexies B) 249)			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986	ZFU (44. octies A) 987		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	JEI (44. sexies A) 989				
ZRD (44. terdecies) 127	ZRR (44. quinquies) 138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies) 991	Investissements outre-mer 344				
ZFANG (44. quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44. septdecies) 993				
Bassins urbains à dynamiser - BUI (art. 44. sexdecies) 992					
Dédutions	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit 346	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647	350	300
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F) 990		
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649		
			Déduct ^o exception. simulateur de conduite (art 39 decies E) 641		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	271 356
Déficit de l'exercice reporté en arrière :				356	
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	271 356

Cegid Group

COMPTES ANNUELS / 2023

Période du 01/09/2022 au 31/08/2023

Annexes

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : EURL 16 PSTA COMPTOIR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2023, dont le total est de 702 300 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 202 010 EURO.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2022 au 31/08/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	262 390			262 390
Immobilisations corporelles	204 570	3 176	6 237	201 508
Immobilisations financières	6 600			6 600
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	113 341	26 933	6 237	134 037
Immobilisations financières				

Les flux s'analysent comme suit :

Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		3 176		3 176
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		6 237		6 237
Scissions				
Mises hors service				

Notes sur le bilan

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Éléments achetés		262 390
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 341 830 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	332 894	332 894	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	2 336	2 336	

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

ASSOCIES INTERETS COURUS	15 875

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 500 EURO décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 1,00 EURO.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 418 103 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

Emprunts obligataires convertibles (*)			
Autres emprunts obligataires (*)			
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :			
- à 1 an au maximum à l'origine			
- à plus de 1 an à l'origine	133 795	39 799	93 996
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	69 104	69 104	
Dettes fiscales et sociales	210 858	210 858	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes (**)	4 345	4 345	
Produits constatés d'avance			
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	25 334		
(**) Dont envers les associés	1 823		

Charges à payer

FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 953
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CRÉDIT	56
CONGES A PAYER	7 313
ORG.SOC. CH/CONGES A PAYER	1 385
ETAT AUTRES CH. A PAYER	14 131
TAXE D APPRENTISSAGE	93

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

CHARGES CONSTATÉES D AVANCE		2 336	

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Ventes de produits finis		
Ventes de produits intermédiaires		
Ventes de produits résiduels		
Travaux		
Etudes		
Prestations de services		
Ventes de marchandises	982 925	982 925
Produits des activités annexes		

16 PSTA COMPTOIR

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.500 euros
Siège social : 16, Place Sainte Anne
35000 RENNES

505 293 258 RCS RENNES

* * * * *

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2023

Extrait du procès-verbal des décisions
de l'associé unique en date du 29 février 2024

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 août 2023, s'élevant à 202.009,92 euros de la manière suivante :

ORIGINE :

- Résultat net comptable : 202.009,92 euros

AFFECTATION :

- Au compte « Autres réserves », la somme de : 52.009,92 euros
- A titre de dividende, la somme brute de : 150.000,00 euros

TOTAL : 202.009,92 euros

Soit un dividende net à verser de 150.000 euros, en l'absence de prélèvements sociaux à reverser.

Le dividende sera versé dans les délais légaux à compter de ce jour.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé les distributions de dividendes intervenues au cours des trois derniers exercices :

Exercice	31/08/2022	31/08/2021	31/08/2020
Dividende brut total	250.000 €	100.000 €	/
Dividende non éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	250.000 €	100.000 €	/
Dividende éligible à l'abattement (Article 158-3-2° du CGI)	/	/	/
Dividende assujetti au prélèvement forfaitaire (Article 117-quater du CGI)	/	/	/

Pour extrait certifié conforme
La Gérance

